



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 218 du 20 septembre 2013

## SOMMAIRE

### Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 13 septembre 2013

- Rapport de la CE du 13 septembre 2013 P. 2 -9
- Préparation au Congrès de l'UGFF-CGT à la CE du SNTRS-CGT le 13 septembre 2013 P. 10 - 12
  - Votes sur le Congrès de l'UGFF-CGT
  - Amendements
  - Délégués
  - Propositions pour la CE de l'UGFF-CGT

## Rapport de la CE du 13 Septembre 2013

Il y a 40 ans, le 11 septembre 1973, un coup d'état militaire conduit par le général Augusto Pinochet renversait le gouvernement socialiste élu de Salvador Allende et enfonceait le Chili dans la noirceur d'une dictature extrêmement brutale. Jusqu'en 1990, des dizaines de milliers de personnes ont été arrêtées et torturées, des centaines de milliers d'autres se sont exilées et au moins 3000 sont mortes ou ont « disparu ». Derrière ce coup d'Etat, le rôle actif de la CIA a permis de montrer aux pays d'Amérique du sud et au-delà qu'on ne pouvait s'attaquer sans conséquences aux intérêts économiques du capitalisme nord-américain, menacé en l'occurrence par la nationalisation des plus grandes réserves de cuivre au monde.

Depuis cette date, sous couvert de motifs pseudo démocratiques, en s'appuyant parfois derrière des manipulations de l'opinion publique internationale, les interventions militaires se sont multipliées. L'exemple de la guerre conduite en IRAK a montré que derrière la fausse menace d'armes de destruction massive, le contrôle du pétrole restait l'objectif premier. L'intervention en Libye a procédé de la même logique. En Libye, comme en Irak et en Afghanistan, aucun problème n'a été réglé par la guerre. Les états sont désorganisés, plongés dans le chaos et dans des guerres civiles sans fin.

Comment penser qu'une éventuelle intervention militaire en Syrie, conduite par les USA avec la France comme puissance supplétive pourrait être exempte d'intérêt économique et conduite sous le seul motif de la morale internationale. Le risque d'une explosion militaire incontrôlable touchant l'ensemble du moyen orient est réel.

L'appel de la CGT refusant l'intervention militaire, n'excuse en aucune façon la responsabilité du régime d'Assad.

La déclaration de la CGT du 28 août reste d'actualité:

*L'horreur qui caractérise la situation en Syrie après le bombardement de la population à l'arme chimique, ne peut laisser personne indifférent. Il faut que d'urgence la lumière soit faite sur les responsables de ce massacre et la délégation de l'ONU sur place doit pouvoir mener ses investigations en toute liberté sans aucune pression.*

*La crise syrienne a pris une dimension d'affrontement géopolitique entre les grandes puissances qui veulent maintenir leur influence dans une région qui est une véritable poudrière. Le bilan de ces affrontements est effroyable et il est de la responsabilité de l'ONU de rechercher d'urgence les solutions pour arrêter les massacres et éviter un embrasement régional qui pourrait avoir des conséquences dramatiques pour la paix dans le monde.*

*La population syrienne ne peut être prise en otage alors qu'elle n'aspire qu'à vivre en paix et souhaite voir la démocratie s'instaurer dans le pays.*

*A l'heure actuelle, il semble bien que les États-Unis, mais aussi la France seraient prêts à lancer une intervention militaire dont on ne connaît pas les objectifs même sans un accord des instances de l'ONU.*

*Nous avons connu par le passé et dans d'autres pays de la région, les conséquences néfastes pour la population d'intervention militaire qui n'ont pas résolu les problèmes, bien au contraire.*

La France ne doit pas participer à des initiatives de ce type mais elle s'honorerait à faire jouer son poids sur le plan international, pour imposer un cessez-le-feu et un règlement négocié au conflit syrien entre tous les belligérants pour l'instauration d'une réelle démocratie dans le pays.

De nombreuses pressions peuvent être exercées sur le régime pour le contraindre à s'asseoir à une table de négociation sans l'utilisation de moyens militaires qui ajouteront encore à la détresse de la population et ne seront qu'une escalade de plus dans les affrontements en cours.

Montreuil, le 28 août 2013

### **Le budget de l'état pour 2014: pause fiscale pour les entreprises pas pour les ménages...**

Le 11 Septembre: Jean-Marc Ayrault annonce 15 milliards d'euros d'économie et un « effort sans précédent » plus de 80% de l'effort de rigueur portera sur la baisse des dépenses publiques!!

*Priorité à la croissance et à l'emploi: c'est en ces termes que le gouvernement veut promouvoir sa politique budgétaire. Le ministre de l'économie et des finances a présenté, mercredi 11 septembre, les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2014.*

Il est annoncé un déficit en 2013 supérieur aux 3,7 % du produit intérieur brut prévus. Pour 2014, le gouvernement prévoit un déficit de 3,6 %. Pour l'instant, le gouvernement ne révisé pas la prévision de croissance pour 2013, qui reste établie à 0,1 %.

Le gouvernement espère sans trop le dire avoir une croissance supérieure à afficher en fin d'année.

« L'OCDE prévoyait – 0,3 %, la Commission européenne – 0,1 %. La tendance positive est claire, dans un contexte économique mondial qui s'améliore. Nous sommes sortis du rouge. Déclare Moscovici »

Pour 2014, une prévision de croissance de 0,9 % est annoncée, supérieure aux 0,7 % envisagés jusqu'à présent.

### **Cependant il est prévu 15 MILLIARDS D'EUROS DE BAISSÉ DES DÉPENSES!!**

*Le projet de loi de finances pour 2014 est bâti pour poursuivre le redressement des finances publiques dans la perspective d'un retour sous la barre des 3 % de déficit en 2015.*

Pour y parvenir, le gouvernement veut faire porter l'effort principal sur la réduction des dépenses publiques, en les réduisant de 15 milliards d'euros : 9 milliards pour l'Etat et les collectivités territoriales, 6 milliards sur la Sécurité sociale. *"2014 représente une année de basculement, insiste M. Moscovici. En 2013, la réduction des déficits avait porté pour deux tiers sur l'augmentation des impôts et un tiers sur la baisse des dépenses. Nous avons annoncé qu'en 2014 la proportion serait inversée. Nous allons au-delà."*

Avec une telle politique c'est 80 % des efforts de réduction du déficit qui passeront par la diminution des dépenses publiques. Parallèlement, le gouvernement parle de "quasi-stabilisation" des prélèvements obligatoires. En réalité, les entreprises bénéficieront d'une baisse quand les ménages, eux, devront subir une nouvelle ponction du fait, principalement, du rééchelonnement des taux de TVA, des promesses faites au patronat en ce qui concerne « la réduction du coût du travail » annoncée par le gouvernement et de la réforme des retraites.

*Moscovici déclare: "Le projet de loi est bâti sur la volonté de muscler la croissance Nous voulons réformer la fiscalité des entreprises, qui étouffe les facteurs de production." La réforme de l'imposition des entreprises entrera en vigueur dès 2014 pour ramener à terme, l'impôt sur les sociétés autour de 30 % (actuellement à 33,33%) en taxant moins les facteurs de production. Elles vont par ailleurs bénéficier de la compensation de l'augmentation de 0,15 % des cotisations de retraite.*

### **Quelles vont être les conséquences pour les budgets de la recherche et de l'enseignement supérieur?**

Lors de notre rencontre du 3 septembre avec Guillaume Houzel le conseil social de la ministre de la recherche Geneviève Fioraso nous avons échangé avec lui sur le budget 2014 pour la recherche. Selon lui ce budget serait en augmentation de 0,5%, ce qui serait un privilège, par rapport aux autres ministères qui se verraient affectés des augmentations nulles 0% voire des diminutions de budgets pour tenir compte des ministères en positif.

Le 11 Septembre, jour de l'annonce sur le budget 2014, la cour des comptes, dresse un constat accablant sur l'efficacité du financement public de la recherche en France. Les financements de l'Etat en faveur de la recherche ont augmenté de 48 % entre 2006 et 2013. En particulier, la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) a considérablement accru l'aide fiscale apportée aux entreprises. Avec un coût annuel d'environ 6 milliards d'euros, le CIR fait partie des niches fiscales les plus importantes dont bénéficient actuellement les entreprises et représente près d'un quart du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. Selon la Cour : *« En regard de cet effort consenti par les finances de l'État, l'activité de recherche nationale est restée stable en pourcentage du PIB et s'établit en 2010 à 2,2 % du PIB, à un niveau peu différent de celui atteint en 2000 et inférieur à celui de 1993 (2,36 % du PIB) »*. Ce constat s'ajoute à d'autres études démontrant que le Crédit Impôt Recherche ne profitait pas aux PME et avait un impact faible sur le développement de la recherche et de l'innovation. A la veille du débat budgétaire, la CGT appelle le gouvernement et les parlementaires à évaluer cette dépense et à la redéployer de façon à en faire un levier au service de la recherche, de l'investissement et de la compétitivité du pays.

Autre cadeau fiscal aux grands groupes, le gouvernement a fait le choix de mettre en place le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), d'un montant de 20 Mds sans aucune contrepartie. Les premières études démontrent que le CICE ne profite que faiblement aux secteurs exposés à la concurrence et qu'il est récupéré par les grands groupes au détriment des PME.

### **Et dans la balance quelques mesures en faveur du pouvoir d'achat?**

Du côté des ménages, le gouvernement assure qu'il n'y aura pas d'augmentation générale des prélèvements obligatoires hors TVA et réduction des niches fiscales". Cette déclaration est censée compenser la multiplicité des gestes en direction des chefs d'entreprise.

**Pour ce qui est des taux de TVA**, ils vont être modifiés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le taux de 19,6 passera à 20 %, le taux intermédiaire sera relevé de 7 % à 10 % et le taux réduit sera abaissé de 5,5 % à 5 %.

**Quant au « rabot des niches fiscales »** il a déjà été annoncé l'abaissement du plafond du quotient familial à 1 500 euros, la suppression de la réduction d'impôt pour les familles ayant des enfants scolarisés dans le secondaire et dans le supérieur, et de celle qui bénéficie à certains salariés titulaires d'une assurance complémentaire santé payée par leur employeur.

**Les mesures spécifiques en faveur du pouvoir d'achat** ont fait l'objet d'après discussions peut-on lire dans la presse. La fin du gel du barème de l'impôt sur le revenu annoncé fin août représente un coût d'un milliard d'euros. Le gel avait été décidé en 2011 par le gouvernement de François Fillon pour 2012 et 2013, maintenu par le gouvernement actuel en 2013. Quelque 16 millions de foyers fiscaux ont vu leurs impôts augmenter mécaniquement en 2013. D'autre part le gouvernement a annoncé une décote en faveur des tranches de contribuables les plus modestes. Cette mesure pourrait coûter entre 150 et 200 millions d'euros. Elle ne bénéficiera cependant qu'aux foyers payant des impôts...

### **Quelques autres pistes pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état:**

La lutte contre la fraude fiscale (le gouvernement escompte 2 milliards d'euros de rentrées supplémentaires pour 2014), la fiscalité écologique mesure qui devrait rentrer en vigueur mais pas avant fin 2014 et reste pour l'instant dans le flou le plus total. La taxe à 75% : taxer à 75 % la part des salaires supérieure à 1 million d'euros par an. Le dispositif inscrit dans le PLF pour 2013 avait été censuré par le Conseil constitutionnel. Il revient dans le PLF pour 2014 sous une nouvelle formule : ce seraient désormais les entreprises employant ces hauts salaires qui acquitteraient la taxe (à suivre: les grands clubs de football font du lobbysme auprès du gouvernement...)

***L'intégralité du prochain projet de loi de finances (PLF), dont les grandes lignes ont été données mercredi 11 septembre sera présenté en conseil des ministres le 25 septembre.***

Nous en connaissons les ingrédients: budget de l'état à la baisse et austérité pour les administrations en prévision, cadeaux fiscaux au patronat et contribution des ménages à l'effort budgétaire...

### **La réforme des retraites**

Le gouvernement a laissé planer le doute sur quelles mesures du rapport Moreau seraient adoptées...

Il a laissé entendre pendant des mois que les mesures adoptées seraient encore plus coercitives que celles annoncées en réalité.

Au final, à part la création d'un compte pénibilité et d'un dispositif de pilotage du système par un comité d'experts, il reste peu de chose du rapport Moreau dans le projet de loi. *"Le rapport était un catalogue d'inquiétudes qu'il a fallu déminer une à une"*, explique un ministre.

Pas d'alignement public-privé en ce qui concerne la période de référence dans le calcul des retraites, la hausse de la durée de cotisation renvoyée après 2020, l'effort des retraités masqué par un décalage de la date de revalorisation des pensions plutôt que par une vraie désindexation : tous les sujets sensibles du rapport seront ainsi désamorçés au cours de l'été...

*"Ce qui compte, c'est qu'au moment des annonces l'effet de surprise soit bénéfique"*, explique Marisol Touraine. Laisser imaginer le pire pour que l'arbitrage final apparaisse comme un moindre mal : politiquement, la méthode est d'une redoutable habileté.

### **Le gouvernement brouille les pistes...**

Palais de l'Élysée, vendredi 23 août. Avant de rejoindre La Rochelle pour l'université d'été du PS, les ministres concernés par la réforme sont convoqués par le chef de l'État pour une ultime réunion d'arbitrage. Hausse des cotisations ou de la CSG ? La question, posée depuis des semaines, est tranchée par François Hollande. *"Il nous explique que le contexte, avec le frémissement de la croissance et le débat qui monte sur la pression fiscale, joue en faveur du schéma le plus classique, celui de la hausse des cotisations"*, rapporte un témoin.

La décision doit néanmoins rester secrète. *"Le président nous donne pour consigne de ne rien dire. Il nous explique que l'un des enjeux de la réforme est la maîtrise de la communication"*, rapporte Marisol Touraine. Afin de *"brouiller les pistes"*, la ministre décidera de faire travailler ses services sur les deux scénarios jusqu'à l'annonce officielle de l'arbitrage par le premier ministre Jean-Marc Ayrault, le 27 août, deux jours plus tôt que prévu. Avec au final, la décision, après des mois d'attente et de concertation, de soudain accélérer le calendrier pour prendre tout le monde de court.

Dans ces conditions on peut dire que l'action du 10 Septembre a été « plus qu'honorable ». La mobilisation contre la réforme gouvernementale des retraites a rassemblé 155 000 salariés, jeunes et retraités, dans 170 cortèges en France, selon le ministère de l'intérieur et 360 000 selon la CGT. Seules les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires avaient appelé à manifester, la division syndicale a aussi été un autre facteur limitant à la mobilisation. La participation a été très variable selon les régions... Sur Toulouse représentation honorable du syndicat, de même sur Montpellier, sur Paris les militants étaient là, Marseille semble avoir fait le plein... Caen et Rouen quant à eux ne semblent pas avoir mobilisé du tout... De même pour Grenoble. On parlera de mobilisation honorable dans l'ensemble...

### **Pourquoi doit-on continuer à combattre ce projet de loi?**

Le projet de loi portant réforme des retraites et intitulé «projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraite» a été rendu public jeudi 5 septembre.

En 2010, Sarkozy justifiait le recul de deux ans de l'âge de la retraite permettant ainsi de ne pas augmenter la durée d'assurance. Hollande fait le choix inverse, il décide d'augmenter la durée d'assurance, mais ne revient pas sur le recul à 62 ans de l'âge de départ en retraite. La réforme des retraites de 2010 est ainsi entérinée, les conditions pour une retraite complète sont encore plus dure, le gouvernement actuel choisit la continuité avec les gouvernements qui l'ont précédé.

- l'allongement de la durée d'assurance est le cœur du projet de loi:

À partir de 2020, la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein augmentera d'un trimestre tous les trois ans : 167 trimestres pour les assurés nés entre le 1 janvier 1958 et le 31 décembre 1960, jusqu'à 172 trimestres (43 années de cotisation) en 2035 pour la génération 1973. La génération 1974 avait en moyenne 31 trimestres de cotisation à 30 ans, elle aura ses 172 trimestres à 65 ans en moyenne, certains plus tôt, mais la grande majorité plus tard : la réforme Hollande entérine donc la retraite à 67 ans pour tous les travailleurs de moins de 40 ans. De plus, l'espérance de vie en bonne santé est de 62 ans en moyenne, et elle est en recul depuis 2006! L'allongement de la durée d'assurance baisse la pension, car elle rend plus difficile d'avoir toutes les années requises et augmente le nombre de pensions avec décote. De plus les pensions sont calculées sur le point d'indice comme le point d'indice est gelé, le calcul des pensions est automatiquement en baisse...

- l'augmentation des cotisations patronales et salariales

Les orientations sur le financement sont inacceptables. Le gouvernement répond aux exigences patronales, en annonçant d'emblée qu'il n'y aura pas de hausse «du coût du travail» selon ses termes, devant l'université d'été du Medef. Il annonce l'ouverture d'une concertation sur ce sujet et indique qu'il va engager une baisse des cotisations employeurs de la branche famille et le transfert vers d'autres assiettes.

En théorie les cotisations retraites des entreprises ne financeront qu'un milliard sur les 5 milliards des mesures supplémentaires prévues en 2014 et 2 sur les 7 milliards de 2020. Mais en réalité les entreprises ne cotiseront rien du tout, puisque le gouvernement a décidé de les exonérer d'une partie des cotisations familiales (34 milliards en tout) pour compenser la hausse des cotisations retraites. Ce seront donc les actifs et les retraités qui paieront les cotisations des entreprises.

Nous assistons à une hausse de cotisations sans aucun droit supplémentaire... avec dans la Fonction publique, un point d'indice qui est encore gelé jusque fin 2014 (au moins...), et une perte du pouvoir d'achat de 6% depuis 2010. Dans ce contexte, la contribution retraite des agents augmente de 0.32 % du salaire brut par an jusqu'en 2016 et de 0.27 % par an jusqu'en 2020. Une hausse supplémentaire vient d'être décidée avec cette nouvelle réforme: de 0.15 % en 2014 et de 0.05 % par an jusqu'en 2017 pour rejoindre plus de 10% de prélèvement du privé, cette hausse est inacceptable sans remise en cause de l'austérité salariale appliquée aux fonctionnaires. En 2020 on aura aligné les cotisations retraite du public avec le privé.

- Le comité de surveillance des retraites

Le projet de loi prévoit la création d'un comité de surveillance de retraite composé de quatre membres et d'un président nommé en Conseil des ministres après avis des commissions compétentes du Parlement. Ce comité rendrait un rapport annuel, portant d'une part sur les écarts de pension entre les hommes et les femmes, et d'autre part sur les objectifs du système de retraite. L'objectif principal du comité sera la viabilité financière du système.

Il est d'ailleurs précisé que le Comité pourra préconiser un allongement de la durée de cotisation, une augmentation du taux de cotisation tant des régimes de base que complémentaires, ou encore des transferts du fonds de réserve des retraites (Jusqu'à épuisement de ses réserves?)

Ainsi le pilotage stratégique est confié à un comité d'experts, les représentants des assurés sociaux lui sont subordonnés. Sa compétence s'étend à l'ensemble des régimes, y compris les régimes complémentaires gérés paritairement!!

- Le report de la revalorisation des pensions au 1 octobre

Le gouvernement a annoncé qu'il n'appliquerait pas la préconisation du rapport Moreau demandant à désindexer les pensions de retraite. En même temps, il reporte, du 1 avril au 1 octobre, la date de revalorisation des pensions.

Les pensions seront gelées pendant dix-huit mois, cette perte de pouvoir d'achat ne sera jamais rattrapée! L'importance des effets de cette mesure peut être évaluée par l'économie attendue: 600 millions € en 2014 et 1,4 milliard € à l'horizon 2020. Le gouvernement a annoncé que cette mesure épargnerait les petites pensions. C'est faux. Les retraités dont la pension est portée au minimum contributif (ce qui est le cas de 40 % des nouveaux retraités) seront augmentés comme les autres au 1 octobre. Seuls les bénéficiaires de l'ASPA (ancien minimum vieillesse) seront augmentés le 1 avril.

- Certaines « avancées » sur la pénibilité au travail et la prise en compte de l'apprentissage ne sauraient contre balancer cette nouvelle réforme des retraites. Pour la fonction publique des critères de pénibilité et de dangerosité devraient être clairement définis dans le Code des pensions.

Cette réforme s'inscrit complètement dans les orientations des réformes précédentes, celles de 2003, 2010 sans oublier 1993. La réforme est fondée sur l'allongement de la durée de cotisation, au nom de l'allongement de l'espérance de vie. Aucune des mesures régressives des précédentes réformes, comme la remise en cause de l'ouverture du droit à 60 ans et de l'âge de 65 ans pour une retraite à taux plein, l'indexation sur les prix et non sur les salaires, le calcul des droits sur les vingt-cinq meilleures années et non les dix meilleures pour le privé, toutes mesures dont l'effet principal est la chute du taux de remplacement, ne sont remises en cause...

**Et maintenant quelle suite à donner au mouvement?** La CGT promet d'autres mouvements mais l'intersyndicale qui devait se réunir le 10 au soir pour envisager la suite, ne l'a pas fait..., le taux de gréviste dans la fonction publique était inférieur à 5% le 10 septembre (chiffre de la CGT), le monde enseignant n'a pas bougé à cette manifestation. Une réunion intersyndicale sur ce sujet doit avoir lieu la semaine prochaine. Ce matin (13 Septembre) une réunion audio de toutes les fédérations de la CGT avec la confédération avec à l'ordre du jour: que va-t-on proposer comme suite? Il y a un flottement, l'UGFF souhaite continuer l'action avec des temps forts pendant le passage au parlement de la loi. Lorsque le secrétaire général Thierry Lepaon déclare qu'il faut « améliorer la réforme en ce mobilisant. »... on va avoir du mal à mobiliser...

**Associer la réforme des retraites au pouvoir d'achat:** Une réunion est prévue entre toutes les organisations syndicales de la fonction publique est le ministère sur le thème du pouvoir d'achat.

Parmi les possibilités d'actions: en octobre une action sur les retraites. Pour ce qui est du pouvoir d'achat une action se dessinerait début novembre... certaines organisations syndicales veulent dissocier les deux actions. Le pouvoir d'achat est une question d'importance: nous sommes dans une phase de paupérisation de masse des fonctionnaires. Avec 75% des agents de la territoriale en catégorie C, la perspective de blocage du point d'indice pour 2014, 2015, la situation est très tendue. Il faut se bagarrer sur tous les fronts. Le 18 Septembre le collectif jeune appelle à se rassembler devant l'Elysée: jour de discussion sur les retraites au conseil des ministres. Pour la CGT il faut poursuivre sur les retraites et les lier à la mobilisation sur le pouvoir d'achat.

**L'actualité à la CGT comprend le congrès de l'UGFF** qui se tiendra du 14 au 18 octobre 2014. Nous allons débattre aujourd'hui du projet d'orientation, je n'en dirais pas plus sur ce sujet qui fera parti d'un débat spécifique cet après-midi.

### **Les décrets d'amendement de la loi Fioraso devraient être déclinés d'ici la fin de l'année...**

Nous avons échangé sur ce sujet avec le conseil social de Geneviève Fioraso, parmi les points à retenir, il faut savoir que la grande majorité des décrets de la loi devrait sortir d'ici la fin de l'année. Sauf entre autre celui du CNESER car il s'agit d'un dossier énorme, le gouvernement envisage peut-être de structurer le CNESER en deux collèges (une composante enseignement et une recherche), sachant qu'en séance plénière il serait composé de 90 membres... Autre point abordé, une instance de décision hors des circuits démocratique s'installe. Il s'agit conseil stratégique à la recherche, il ne s'agit pas d'une instance de dialogue social, il sera constitué du 1er Ministre et de conseillers. Ainsi les décisions se prendront en dehors des instances démocratiques...

Le gouvernement dit vouloir changer la gouvernance même si les structures restent. D'après M Houzel un idex 2 nouvelle formule devrait sortir pour « arroser » les grandes universités qui n'ont rien eu, les critères de sélection seraient transparents, et non baser sur la gouvernance... Il va même plus loin, et lorsque nous insistons en demandant pourquoi persister dans ce type de montage. Il laisse sous entendre que tous aux gouvernements n'en avaient pas forcément envi. En fait les intérêts s'entrechoquent et le gouvernement apparaît comme un véritable panier de crabes ... Bientôt on le plaindrait presque... « *Comment arriver à se séparer de structures existantes* » dit-il? Il cite l'exemple des 750 fondations de coopération scientifique (FCS) avec leurs salariés. Elles sont là, elles emploient du monde alors on touche à rien... Il dit ne pas avoir les moyens d'avoir des positions idéologiques face aux fondations... trop de personnels en jeu!

Autre point abordé le transfert: à l'en croire la déclaration de la ministre sur le transfert ne cache rien d'inquiétant, juste un effet d'annonce en fait, pas de droit particulier se retrouvera associé au transfert... Il explique *qu'il y aura des ordonnances qui vont rassembler les textes sur le transfert rien de nouveau juste une meilleure lisibilité...* commente Houzel. Il affirme que le statut des personnels des EPST ne sera pas modifié. Seuls ceux des enseignants chercheurs le seront à la marge (il s'agirait de modulation de service sans lien avec l'évaluation).

Dernier point à noter et à prendre avec recul. Houzel affirme qu'un effort va être fait pour que les 2/3 des recrutements des chercheurs se fassent dans les deux trois après la thèse.

### **Gouvernance et politique de site:**

Une circulaire du 9 septembre relative à la mise en œuvre des mesures transitoires de la loi ESR pour l'organisation des établissements a été adressée aux présidents des universités.

Les universités ont un an pour modifier leurs statuts. Le conseil académique ne sera créé qu'à la fin du mandat du Conseil d'Administration (en 2016). En attendant se sont les Conseils Scientifiques « compétence de la future commission de recherche » et CEVU (compétence de la future commission de formation) qui ont en charge la majorité des dossiers à l'exception du recrutement et de la carrière des enseignants chercheurs, le statut des Enseignants Chercheurs devant être modifiés. Les PRES-EPCS sont devenus communauté d'université à la date de publication de la loi mais ils ont un an pour adopter des statuts conformes. Les PRES-FCS ne sont pas touchés par la loi, ils gardent leur bien, droit et obligation jusqu'à leur transfert à la communauté. Une période transitoire est donc conservée pour eux.

Nous avons aussi à nous interroger sur les nouveaux contrats de sites entre les universités et le CNRS.

Les conventions de site ont été établies dans la plus grande opacité entre les dirigeants des universités et les présidents des EPST. Le président du CNRS affirme que les grands sites universitaires et la régionalisation des universités ne mettent pas en danger les organismes de recherche et leurs choix de politique scientifique. Nous devons rester vigilants sur ce sujet et nous interroger sur l'avenir dans un tel contexte. Nos camarades qui travaillent dans les centres universitaires dont les universités viennent de fusionner doivent s'emparer de ce sujet et s'informer sur les organisations et structures qui se mettent en place, nous pourrions citer Marseille, Toulouse, Grenoble (sans être exhaustif) et tout dernièrement Bordeaux. Les universités Bordeaux-I, Bordeaux-Segalen et Bordeaux-IV seront réunies au 1er janvier 2014. Le 11 septembre 2013, les présidents des trois établissements et le président du PRES bordelais, revendiquent un modèle d'organisation déconcentré. Cependant le contexte financier dans lequel arrive aujourd'hui cette fusion s'avère beaucoup plus tendu qu'au début du projet en 2010 et les dirigeants de la nouvelle université anticipent déjà pour l'an prochain des gels de postes et des comptes en déséquilibre. Les prévisions font état d'un déficit cumulé de 4 millions d'euros en fonctionnement, pour moitié

imputable au GVT. Un souci d'économie va guider les acteurs de la nouvelle université fusionnée, compte tenu « des prévisions de baisse de 7 % à 10 % des dotations de fonctionnement allouées par l'État l'an prochain et de la pression croissante de la masse salariale sur les budgets des universités »

Dans toutes les universités le contexte financier est tendu, voire catastrophique... la question du financement des universités reste un enjeu majeur des années à venir. Geneviève Fioraso a tenu sa conférence de presse de rentrée, mercredi 11 septembre 2013, centrée sur les « 23 mesures mises en œuvre pour favoriser la réussite étudiante ». Elle est aussi revenue sur les difficultés financières des universités, insistant sur l'efficacité des plans de redressement mis en place cette année, puisque « seules quatre universités accuseront un double déficit en 2013 contre 7 l'an passé ». Enfin, s'agissant des 1 000 postes créés en 2012-2013, elle réfute l'idée qu'une partie aurait été gelée.

### **Quelques avancées sur les contractuels des EPST au travers du projet de loi « relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires »**

Le projet de loi « relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires », présenté au conseil des ministres le 17 juillet par la ministre de la Fonction Publique, sera examiné à la session d'automne du Parlement. Il comprend notamment un chapitre concernant les agents non titulaires qui donne raison aux positions prises par le SNTRS-CGT qui s'est heurté aux fins de non recevoir du MESR et des Directions d'organisme.

Ce projet de loi lève toutes les ambiguïtés introduites, volontairement, dans la loi du 12 mars 2012 qui en réduisaient la portée. Ainsi, il n'y aura plus de différences dans les conditions d'éligibilité concernant l'employeur pour la Cdisation et la titularisation. Seront éligibles ceux qui satisfaisant les conditions d'ancienneté auront eu des postes de travail différents avec le même employeur ou un même poste de travail rémunérés par des employeurs différents appartenant aux trois fonctions publiques. De plus le projet de loi élargit l'éligibilité à la Cdisation et à la titularisation aux agents qui dans le cadre de leur fonction auront été rémunérés par des employeurs privés dont l'activité a été transférée à un employeur public. Les services rémunérés par l'employeur privé seront assimilés à des services accomplis au sein de l'administration publique d'accueil. Malheureusement les périodes de rémunération par des associations ou fondations comme employeurs ne seront pas prises en compte ainsi que les libéralités. Ces dispositions seront appliquées dès l'entrée en vigueur de la loi.

Nous devons rester vigilants lors du débat parlementaire, certains lobbies ne vont pas se gêner pour tenter d'introduire des amendements afin de restreindre la portée de la loi.

### **Enfin les inscriptions aux examens réservés sont publiées!!!**

Les ouvertures des inscriptions aux examens réservés au titre de l'année 2013 en application de la loi du 12 mars 2012 se feront à partir du 10 septembre au CNRS et du 11 septembre à l'Inserm. Il y aura 37 recrutements au CNRS et 26 à l'Inserm. Sachant que la population globale du CNRS est 5 fois supérieure à celle de l'INSERM, et même en tenant compte du nombre de précaires très important à l'Inserm, comment peut-on croire qu'un écart de 11 postes supplémentaires pour le CNRS correspondrait à la réalité des éligibles au CNRS, si tant est que ceux de l'INSERM soient corrects?

Pour le CNRS et l'INSERM la date limite de retrait des dossiers est fixée au 15 octobre.

Le profil des postes ouverts aux examens professionnels viennent de paraître au JO pour le CNRS et l'INSERM, il n'est pas prévu de recrutement en IR.

Voici la répartition des 26 postes à l'INSERM : 12 recrutements en IE, 6 en AI, 4 en T, 4 en AT. Un examen au niveau national sans poste affiché toutes BAP confondues... Même type de procédure que pour les concours externes. Il y aura un jury par corps. Il n'y aura pas de recrutements en IR. Compte tenu de l'insuffisance du budget le conseil d'administration de l'Inserm a décidé pour 2013 de ne pas recruter d'IR. La Direction n'exclut pas de recruter des IR pour la session 2014 des examens réservés. La Direction de l'Inserm a confirmé que les recrutements se feront sur les postes occupés.

La répartition des 37 postes pour le CNRS est la suivante: 9 IE, 16 AI et 12 T

Le CNRS pilote tout, les postes sont répartis par région. Là aussi aucun IR n'est présent... pas d'information sur la constitution des jurys. En réunion la direction nous a certifié que la composition des jurys de ces concours comprendrait des élus C.

Quelle publicité les organismes font-ils de ces concours? Quelle procédure les laboratoires doivent-ils utiliser pour demander l'ouverture dans leur structure de concours réservé? Nous n'en savons pour l'instant rien, l'administration reste volontairement opaque.

Nous n'arrivons pas à obtenir de la part des EPST un recensement des CDIables qui rentrent dans le cadre des multi-employeurs. Pour l'instant nos demandes insistantes ne débouchent pas... nous n'avons pas plus de clarté dans l'organisation des concours... la direction du CNRS maintient l'opacité sur ce dossier et ne veut pas informer et encore moins y associer les organisations syndicales.

Nous avons demandé en réunion avec la direction à plusieurs reprises puis au Comité Technique du mois de Juin, qu'une deuxième session de concours externes soit organisée. Au départ l'administration proposée de pourvoir les postes laissés vacants pour cause de non-CDIsation à partir des personnes sur listes complémentaires à des concours externes 2013. Nous avons obtenu que parmi les 130 de postes réservés pour les CDIsation mais qui resteraient non pourvus (refus de CDIsations multi-employeurs) les postes restants soient mis au concours externe pour l'année 2013. Nous venons d'avoir en réponse à notre courrier du 4 Septembre d'une acceptation de notre demande, l'administration s'engage à une publication de l'arrêté d'ouverture d'une deuxième session de concours en année 2013, avec prise de fonction en 2014.

Parmi les autres actions menées en direction des agents par notre syndicat face à la direction, il y a la question de la journée de carence. Depuis plusieurs mois nous demandons à la direction de ne pas prélever pour les agents la journée de carence en 2013 et mieux de rembourser ceux qui ont été prélevés. Même si le président du CNRS a demandé à Xavier Inglebert et Christophe Coudroy de prendre en compte notre demande, tout est fait côté administration pour trainer des pieds et invoquer la non faisabilité juridique de la chose. Nous ne baissons pas les bras une autre réunion est prévue sur ce sujet fin Septembre.

Autre point à connaître: Xavier Inglebert a repris ses tournées en délégation, les agents des fonctions supports sont conviés à des assemblées générales avec lui. Puis il déjeune avec des DU de la délégation... Les agents et de fait aussi les syndicats sont informés à la dernière minute de sa venue (ça a été le cas sur Montpellier). Ceci a été fait dans le but d'empêcher toute organisation pour sa venue. Alors s'il n'est pas encore passer dans votre délégation, sachez qu'il va le faire et anticiper un tract ou une autre forme d'action...

### **L'actualité de la vie du SNTRS-CGT:**

#### **Le syndicat a augmenté de manière significative le nombre d'adhérent ces deux dernières années.**

Avec 110 adhérents supplémentaires en 2012 et 86 en 2013, nous devons nous poser la question de l'intégration des nouveaux adhérents dans la vie du syndicat. En prévoyant des formations, un accueil spécifique, pour leur permettre de passer de l'adhérent au militant. Pour les amener à des prises de responsabilité dans les différentes instances (locales et nationales).

#### **Le congrès du SNTRS-CGT début 2015:**

En ce qui concerne le lieu du congrès. Nous envisageons de prendre une option pour la troisième semaine de janvier 2015 avec une structure d'hébergement « type centre de vacances » sur la ville de Sète dans l'Hérault. Il s'agit du Lazaret qui est situé sur la plage de la corniche en bord de mer.

Ce centre a été choisi d'une part pour son prix (devis de 6 000 euros inférieur à d'autres centres pressentis) ceci devrait permettre de maintenir le prix du mandat à 25 euros comme lors du précédent congrès et d'autre part sa situation géographique qui permet un accès assez facile pour une bonne partie de l'hexagone. Sète est une ville qui se trouve sur la ligne TGV qui relie Paris à Perpignan. Un aéroport se situe à Montpellier qui se trouve à 30 kilomètres de Sète.

Je vous remercie pour votre attention. Nous allons passer au débat général.

Josiane Tack

# Préparation du Congrès de l'UGFF-CGT à la CE du SNTRS-CGT le 13 septembre 2013

Après le débat du matin sur la situation à partir du rapport présenté par Josiane Tack, l'après-midi a été consacrée à la préparation du congrès de l'UGFF-CGT. Nous indiquons ci-dessous les résultats des votes sur le rapport d'activité de l'UGFF (texte non amendable), le quitus financier, les amendements au rapport d'orientation et le vote du rapport d'orientation amendé.

L'essentiel de la discussion et des amendements ont porté sur l'orientation pour faire évoluer le statut général de la Fonction Publique et la réorganisation proposée pour transformer l'UGFF en Fédération des Missions Publiques de la Fonction Publique de l'Etat.

**Rapport activité : 21 pour, 0 contre, 7 abstentions**

**Quitus financier : 26 pour, 0 contre, 1 abstention**

## Amendements sur le document d'orientation de l'UGFF-CGT

Page 6, ligne 112 : remplacer « richesses équitables » par « **richesses plus juste** »  
Unanimité

Page 6, ligne 116 : remplacer « société plus juste et plus équitable » par « **société plus juste et égalitaire.** »  
Unanimité

Page 10, lignes 265-267 : ajouter après 267 pour préciser la « participation des citoyens »  
« : **création de comités d'usagers travaillant avec les salariés concernés, liens suivis avec le tissu associatif dans les lieux où est implanté le service, forums, conférences de consensus etc.** »  
Unanimité

Page 12, ligne 269 :  
2 propositions en opposition  
A) supprimer 1-4-1 et remplacer par:  
**Défendre le statut général des fonctionnaires ainsi que les statuts particuliers**  
**7 pour**

B) Compléter le 1-4-1 :  
Reprendre l'avancée vers le statut unique **en respectant les spécificités des différentes missions** (adopté)  
**14 pour**  
**Abstentions 5**

Page 13, ligne 313: ajouter :

**La CGT revendique la titularisation de tous les contractuels exerçant des fonctions pérennes, la reconnaissance de leur qualification et de leur expérience professionnelle acquise pendant leurs années de travail comme non titulaire »**

Unanimité

Page 13, ligne 334 : Rajouter un 334 bis :  
**Pour la retraite des fonctionnaires, la CGT exige le maintien du Code des Pensions civiles et militaires**

Unanimité

Deux séries d'amendement d'ORSAY et de l'ESPCI proposaient la suppression d'un certain nombre de lignes de textes (entre 37 et 372).

Pour la suppression : 6

Contre la suppression 16

Abstentions. 3

La proposition est rejetée

Page 14, ligne 360 ajouter un alinéa :

**Le renforcement du statut de fonctionnaire ne s'oppose pas au maintien de certaines dérogations spécifiques, (en terme de recrutement, ..) par exemple pour ce qui concerne l'enseignement supérieur et de la recherche.**

Unanimité

Page 17, lignes 427-428 : modifier la formulation :

**« le syndicalisme européen qualifié d'«institutionnel» doit bouger et évoluer, prendre en compte les revendications des salariés et conquérir son indépendance »**

Adopté par 19 pour, 0 contre, 6 abstentions

Page 17, lignes 430-431 : toujours dans le même esprit, supprimer deux fois le mot « plus » dans la phrase (431) « **une position plus revendicative et plus critique du système actuel** »

Adopté par 19 pour, 0 contre, 6 abstentions

Page 17, ajouter après la ligne 431 :

**La CGT agira au sein de la FSESP pour promouvoir la notion de service public en lieu et place de la notion de service d'intérêt général, telle qu'elle est définie par les traités européens.**

Unanimité

Page 22, ligne 583 : remplacer bureau commun par **réunions communes des bureaux**

Unanimité

Le vote suivant a été regroupé sur les amendements suivants d'Orsay et de l'ESPCI

Page 23, lignes 591 à 598 : Supprimer 591 à 594 et remplacer par :

**la discussion doit se poursuivre pour augmenter l'efficacité de l'UGFF face aux problèmes posés à la CGT dans la Fonction Publique.**

Ajouter au début du 597 : **Parmi les évolutions envisagées des structures : La discussion sur une première piste, .....**

Résultats :

Pour les amendements Orsay/ESPCI 10, Contre 15, Abstention 0.

Page 23, ligne 618 : ajouter (amendement ALPES) :

**Cette nouvelle structure permettrait de supporter plus efficacement les positions de nos syndicats au sein de la CGT**

16 pour, 3 contre, 6 abstentions

Page 24, rajouter une ligne 678bis (amendement ESPCI) :

**Mais cela signifierait la suppression des Fédérations existantes : FERC, FINANCES, TRAVAILLEURS DE L'ETAT, POLICE, EQUIPEMENT en constituant une "véritable usine à gaz"**

6 pour , 14 contre, 4 abstentions

Ajouter un point 678 bis (amendement Orsay) :

**Toute évolution des structures doit respecter l'existence des fédérations existantes pour défendre et renforcer les statuts particuliers et le statut général.**

9 pour, 11 contre, 3 abstentions

Page 25 (amendement ESPCI)

: rajouter une ligne 678 ter en tant que « *II-3-3 nouvelle piste de discussion* :

**Les statuts confédéraux indiquent dans l'article 11 la possibilité de constituer des « Unions interfédérales » ayant ses propres statuts.**

*Cela aurait un double avantage :*

*-expression nationale par rapport au ministère sur la Fonction publique d'Etat*

*-maintien des Fédérations actuelles, avec possibilité d'en créer d'autres pour les syndicats non fédérés »*

8 pour, 12 contre, 4 abstentions

**VOTE GLOBAL SUR LE DOCUMENT D'ORIENTATION :**

**15 pour, 6 contre, 3 abstentions**

### **Les délégués au Congrès de l'UGFF-CGT :**

Lise CARON, Lorena KLEIN, Josiane TACK, Bruno GUIBERT, Jean KISTER, Daniel STEINMETZ.  
Michel PIERRE participera au titre de la CE sortante de l'UGFF-CGT.

### **Propositions pour la CE de l'UGFF-CGT**

Daniel STEINMETZ et Josiane TACK sont proposés à la CE de l'UGFF-CGT.